



MARS 2019 • N° 1000

Le PG-CATM

Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants,
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc

Commission Paritaire n° 0521 A 05752 - ISSN 0154-7313

UN BEAU MÉTIER...

1946 - M. PHILIPPE AMARÉ, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, ÉCRIVAIT ...

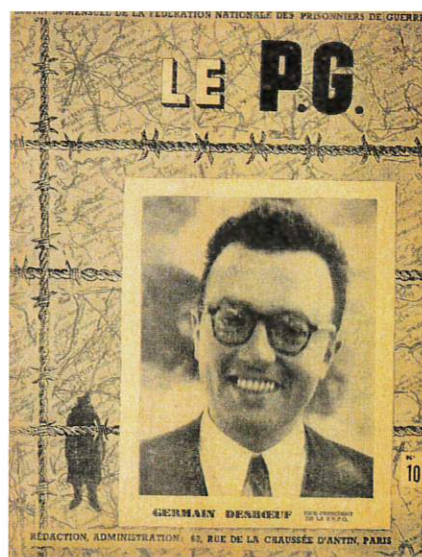
Tant de journaux paraissent, et si différents, que le débat durera longtemps : quelle est la meilleure formule pour un journal ? Des techniciens à l'esprit pratique répondront tout de suite : celle qui réussit. Mais comment définir la réussite ? Si elle se calcule au nombre de lecteurs, alors avouons qu'elle nous tente. Toutefois, cette seule garantie ne saurait nous suffire. Nous voulons faire un journal qui soit lu et pour cela nous essaierons de faire un journal qui plaira. On n'aime pas seulement son journal parce qu'il est drôle ou sérieux, instructif ou badin. Ce sont là des qualités nécessaires fort loin d'être suffisantes. On ne l'aime pas non plus pour son format, ses illustrations, ses chroniques : il suffirait alors d'un peu de virtuosité. Nous dirons même qu'on ne l'aime pas pour le talent qui l'anime.

Tout cela, oui, il nous le faudra si nous voulons faire du «PG-CATM» le véritable organe de notre Fédération. Mais la tentative serait vaine encore. N'aimeront (*ceux qui l'écrivent, le composent ou le lisent*) notre journal que ceux qui croient en sa mission...

AUJOUR'HUI

Les anciens désiraient en fondant le «PG-CATM» en faire un grand journal au service de la Fédération nationale. Ce vœu a été réalisé depuis longtemps et nous fêtons aujourd'hui le millième numéro du «PG-CATM. Que tous les collaborateurs de notre journal quels que soient leurs titre et qualité trouvent ici l'expression de nos remerciements.

Notre journal fête aujourd'hui son 1 000^e numéro.



Les étapes successives du «PG» depuis son premier numéro :

d'abord simple bulletin, puis format revue, il parut en juin 1946 sur demi-format quotidien, pour devenir fin 1947 le grand journal tabloïd, puis revenir au format demi-tabloïd en février 2013 que nous offrons maintenant à nos lecteurs.

LE BILLET DU PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ

JUSQU'À QUAND ?



Je parle des manifestations des gilets jaunes qui durent depuis plus de trois mois. Comme beaucoup de Français, nous avons eu quelques empathies pour ce mouvement venu du peuple avec des revendications que nous pouvions partager, au moins jusqu'au 1^{er} décembre dernier où ils s'en sont pris au prestigieux monument place de l'Etoile à l'Arc de Triomphe. Le tombeau du Soldat Inconnu piétiné, jonché de débris, les murs recouverts de tags injurieux, des images saisissantes ont fait le tour du monde.

Les forces de l'ordre débordées par la foule des manifestants n'ont pu protéger la tombe et la flamme du souvenir qui n'a jamais été éteinte depuis le 11 Novembre 1923, y compris sous l'Occupation et qui est ravivée lors d'un cérémonial immuable tous les jours à 18h30.

La réaction du Monde combattant a été immédiate. Nous avons adressé une lettre au Président de la République afin que de tels actes ne se reproduisent pas. Nous avons été entendus et rassurés, mais hélas la contestation continue. Tous les samedis le même scénario se reproduit à travers l'Hexagone.

Des manifestations qui se veulent pacifiques mais qui dégénèrent en affrontements, violences, casses, voitures brûlées, passants apeurés, commerçants dégoûtés. Quels que soient les motifs nous devons mettre fin à ces violences, l'indulgence doit cesser. Nous vous avons invités à participer au grand débat national, à ces rendez-vous citoyens, gages de démocratie. Le dialogue apporte des solutions par opposition à l'affrontement plein de colère et de haine destructives.

Hubert CHAZEAU
Président Délégué

SOMMAIRE

Billet de Hubert Chazeau	2
Editorial de Claude Terrasson	3
L'exode des Pieds Noirs	4/5
SOLDIS	6/7
Les Voeux de Mme Florence Parly	8/9/10
Lancement du Service National Universel	11
«Vivre en accueil familial»	12
Legs & donations	13
Exposition de la Gendarmerie nationale	14/15
Publicité Mistral	16

AVIS DE RECHERCHE

• Mme DRAP souhaiterait avoir des nouvelles du capitaine De Perthuis Claude et de sa famille, officier du plan Sussex durant la guerre 39/45.

Merci de contacter l'association départementale des anciens combattants, 16 rue Ferdinand Fabre, Maison des Mémoires, Bureau n° 5, 34090 MONTPELLIER.



LE RETOUR



Année 2018, l'année du Centenaire qui a vu la fin de la guerre 1914-1918.

Cet anniversaire a donné lieu à des centaines de manifestations, de reconstitutions, d'évènements variés, des concerts, des cérémonies, mais aussi des moments de recueillement dans les lieux de Culte, dans les cimetières ou bien sur les sites mêmes de cette guerre.

Des petits villages ont profité de cet anniversaire pour approfondir des recherches dans le but de retracer la vie, parfois bien courte, d'enfants du pays.

Penser à tous ceux qui ne sont pas revenus est un devoir de Mémoire pour chacun d'entre nous et faisons en sorte que nos enfants perpétuent ce souvenir.

Et puis, il y a ceux qui sont revenus et qui se retrouvent brutalement bien seuls, dans le silence étourdissant qui les assaille. Cet immense silence qui contraste avec les bruits assourdissants des obus, des mitrailleuses qui crachent le feu au-dessus des têtes, des ordres hurlés par les chefs pour monter à l'assaut !! Disparues les odeurs de poudre et de soufre qui brûlaient la gorge !!

Et puis la fin de la guerre c'est aussi la dislocation du groupe, chacun rentre chez lui, fini les bonnes blagues, les échanges de tabac gris, les confidences, la peur partagée, les pleurs aussi, lorsque des camarades manquaient à l'appel.

Puis il y a les retrouvailles, les moments d'émotion dans les bras des parents et des amis, mais aussi la peine en apprenant que des gens du village, des connaissances, des proches ne sont pas revenus !! Alors pourquoi, pourquoi moi je suis là ??

Bien que les conditions soient très différentes, les prisonniers de la seconde guerre mondiale qui débarquaient à la gare d'Orsay à Paris se retrouvaient également bien seuls. Oui, il y avait la joie de retrouver la liberté, de pouvoir redevenir un homme libre pouvant s'exprimer, avec la faculté de pouvoir dire NON. Mais dans leur tête il y avait toujours ces images du camp et de ses contraintes, de ces ordres des geôliers qui maltrahaient les récalcitrants. Il y avait aussi cette solidarité extraordinaire, cette complicité dans une ambiance d'égalité entre tous les hommes.

Des années plus tard les souvenirs des camps restent dans les mémoires, mais rien n'effacera le RETOUR, ce moment de transition où la solitude marque de son empreinte l'ancien prisonnier.

Mais je suis seul ?? où sont les camarades, les chefs ??

Sans vouloir comparer les guerres entre elles, un point commun concerne ce passage de l'état de vie en commun d'un assez grand nombre d'individus, à la solitude du RETOUR.

Le RETOUR, c'est parfois un instant, un court moment où l'on passe d'une situation animée, parfois violente, à une sorte de grand vide, de gouffre silencieux.

Le RETOUR des camarades rescapés des combats en Indochine a certainement été très difficile après ces batailles acharnées dans un pays hostile et si loin de la métropole. ?? Ils garderont toujours en leur mémoire les prénoms féminins de ces hautes positions fortifiées où tant de combattants sont morts : Gabrielle, Béatrice, Dominique, Claudine !!

En revenant d'Afrique du Nord après plus de deux ans passés de l'autre côté de la Méditerranée, le bateau accoste au quai et là commence le débarquement, les «Au Revoir», les «On se reverra». Puis le silence, la solitude en rejoignant la gare qui verra repartir chacun vers son nouveau destin.

Mais dans la tête que de pensées qui tourbillonnent. Il résonne encore le bruit caractéristique des moteurs de l'AMX qui chauffaient au petit matin alors que le soleil n'était pas encore au-dessus de l'horizon. Le bruit des chenilles sur la piste et cette odeur enivrante d'essence et de gaz d'échappement mêlés. Il y a aussi ces voix connues grésillant dans les écouteurs donnant les ordres et la colonne des chars qui s'ébranlait et fonçait sur des routes cahotantes.

Le RETOUR n'efface pas ces bruits, ces odeurs, ces moments de partage des colis, ces instants douloureux quand résonnait dans le cimetière de Tlemcen, où d'ailleurs l'émouvante «Sonnerie aux Morts». Toujours présents également ces moments de solitude dans la chambrée où l'on écoutait la retransmission du «petit bal du samedi soir».

Quelle que soit la guerre, quel que soit le conflit, le RETOUR est une étape difficile et elle le fut certainement pour le brigadier Daniel Crepet dont les obsèques se sont déroulées à Poissy le 31 juillet dernier dans la Collégiale.

Cet ancien militaire, décoré de la Croix de Guerre, dans le cadre de l'opération «Daguet» en Irak, était devenu «clochard». Il est mort le 14 juillet 2018 par manque de soins et de nourriture dans l'indifférence générale et il a failli être inhumé dans une fosse commune.

Des associations d'anciens combattants ont réussi à reconstituer son passé. Il aura été enterré dignement comme il le méritait, en présence de nombreuses personnalités et une trentaine de drapeaux.

Qu'il fut dur «LE RETOUR».

Claude TERRASSON
Vice-président

L'EXODE DES PIEDS-NOIRS SIGNE LA FIN DE L'ALGÉRIE FRANÇAISE

Un million de Français (Pieds-noirs, Harkis, Juifs) ont quitté l'Algérie en quelques mois, principalement d'avril à juin 1962, dans un contexte terrible.

L'OAS, organisation clandestine anti-indépendantiste composée de militaires et de civils (d'Algérie et de métropole), s'est manifestée dans des actes répréhensibles, alors que le FLN a, parallèlement, mis en place des attentats.

Les accords d'Evian sont respectés par la France de manière unilatérale.

Mais la violence a pris aussi un aspect de guerre civile franco-française. Le quartier européen de Bab-el-Oued est entré en insurrection le 23 mars 1962 et il s'est ensuivi une bataille entre Pieds-noirs européens anti-indépendantistes et métropolitains appelés du contingent. Afin de briser le blocus de Bab-el-Oued, des tracts de l'OAS ont appelé les civils à venir manifester sans armes et en arborant le drapeau français. Un barrage est forcé et le 4^e régiment de tirailleurs a mitraillé le cortège et fait 80 morts et 200 blessés civils. A l'approche du référendum d'autodétermination, des commandos de l'OAS ont lancé «l'opération 1830», avant de quitter l'Algérie, en juin, en pratiquant la politique de la terre brûlée, pour supprimer toutes traces de la présence française, avec l'incendie du port d'Oran et de la bibliothèque de l'Université d'Alger. Le 3 juillet, jour de l'indépendance officielle, début de l'anarchie, spoliations, incidents sanglants, enlèvements, exode des Européens. (Pour la période de juillet à décembre 1962, l'ambassade de France en Algérie fait connaître au 2^e bureau du commandement supérieur 1836 (disparus, enlevés, arrêtés, 147 tués, 722 retrouvés vivants, manquants 967) (extrait 1H1785/3) (*Mémoire et vérité des combattants d'AFN*) emporteront les doutes de ceux qui hésitaient encore. C'est «la valise ou le cercueil».

UN SENTIMENT D'ABANDON

Désemparés hébétés, plusieurs centaines de milliers de Pieds-noirs ont fui l'Algérie, pour venir se réfugier en France, n'imaginant pas qu'ils seraient un jour amenés à abandonner ainsi une terre qu'ils avaient toujours considérée comme la leur. «En 1962, on a assisté à un véritable exode. Il y avait eu trop de haines accumulées, trop de sang versé, trop de peur durant la guerre d'Algérie. Les Pieds-noirs ont eu le sentiment d'être abandonnés au moment où se sont ouvertes les négociations entre la France et le Gouvernement Provisoire de la révolution algérienne (GPRA), en 1961.

Les départs se sont accélérés au lendemain de la fusillade la rue d'Isly du 26 mars 1962 et après les accords d'Evian, en avril 1962. Le déchaînement des commandos Delta de l'OAS, a fait craindre des représailles de la part du FLN. Le GPRA a lancé des appels au calme, ainsi que les responsables français, mais rien n'y a fait» explique Benjamin Stora, historien, spécialiste de la guerre d'Algérie.

«On a assisté à un véritable exode qui s'est amplifié à l'approche de la date du référendum du 3 juillet 1962. A cette date, près de 600 000 Pieds-noirs étaient déjà partis».

De surcroît, la Métropole ne s'y était pas vraiment préparé : «Lorsqu'en 1962, la grande majorité des Français d'Algérie fuient l'Algérie pour se réfugier en France, ce phénomène

brutal et massif prend totalement de court l'État et le gouvernement français» selon l'historien Jean-Jacques Parodi.

«Ce dernier avait évalué que 400 000 personnes résidant en Algérie viendraient s'installer en France sur quatre ans, sous-estimant l'attachement des Français d'Algérie à demeurer Français à l'intérieur d'institutions françaises». L'arrivée des rapatriés d'Algérie s'est progressivement accélérée parallèlement aux événements et aux épisodes dramatiques et parfois sanglants des derniers mois de l'Algérie française :

«Entre 1962 et 1965, environ un million de Français d'Algérie sont arrivés en France. 150 000 personnes avaient déjà quitté l'Algérie le 31 décembre 1961. Entre janvier et avril 1962, 70 000 personnes émigrent.

Le mouvement s'accélère les deux mois suivants : 80 000 personnes en mai, plus de 300 000 en juin. Il se poursuit après l'indépendance : 60 000 personnes en juillet, 40 000 en août, 70 000 de septembre à décembre 1962. Fin 1962, il reste environ 200 000 Pieds-noirs en Algérie, qui gardent l'espoir de continuer à y vivre. Mais l'absence de reconnaissance de leur communauté et les mesures de nationalisation prises en 1963 par le gouvernement algérien conduisent encore 100 000 d'entre eux à quitter l'Algérie en 1963 et 1964» indique t-il.

MAL ACCUEILLIS, SUSPECTÉS

Benjamin Stora reconnaît «qu'ils ont été mal accueillis en France. Les métropolitains ignoraient bien souvent leur histoire réelle et les tenaient pour les seuls responsables de la situation de guerre. Plus fondamentalement, ils étaient regardés comme des «Hommes du Sud», avec un certain mépris» constate-t-il. «Quand ils embarquent et jettent un dernier regard vers cette terre d'Algérie qui les a vus naître, ces rapatriés éprouvent le goût amer de la trahison. Le gouvernement, remâchent-ils, a précipité leur perte, détruit leur existence et bradé «leur» pays. Jetés sur les routes de l'exil, beaucoup espèrent trouver le réconfort en gagnant la «mère-patrie» écrit Jean Marc Gonin dans un article «Les Pieds-noirs, 50 ans après» paru en Janvier 2012 dans le Figaro. «Ce peuple d'artisans, d'employés, de commerçants, de fonctionnaires cher à Albert Camus n'a, dans sa majeure partie, jamais foulé le sol de l'Hexagone. Ceux qui l'ont visité n'y ont souvent passé que quelques semaines de vacances et n'en ont donc rapporté que des souvenirs heureux. Leur vision idyllique ne résistera pas aux premières heures passées sur les quais de Marseille ou dans les salles de débarquement d'Orly. Policiers suspicieux - l'Intérieur traque les hommes de l'OAS - et douaniers pinailleurs transforment les premiers instants en une attente interminable. Les rapatriés découvrent soudain une France marquée par la guerre d'Algérie, mais pas comme ils l'ont été eux-mêmes».

«Ces Français-là les accueillent souvent mal, parce que des dizaines de milliers d'appelés du contingent ont été envoyés dans les Aurès «à cause d'eux» ; parce que l'OAS a commis des attentats en métropole et qu'on les tient pour responsables ; et parce que des généraux ont organisé un putsch un an plus tôt contre la République.



Rapatriement des Français d'Algérie - Photo AFP/DALMAS - SIPA

L'hostilité a été amplifiée par une certaine presse et par la propagande communiste, qui les présentent tous comme des « colons » : propriétaires latifundiaires exploitant de pauvres fellahs ou bourgeois nantis dont les Arabes ciraient les chaussures aux terrasses des cafés. En réalité, les trois quarts des Français d'Algérie avaient des revenus inférieurs de 20 % à ceux des métropolitains. Et les riches que le PC brocardait ne représentaient que... 3 % des Pieds-noirs» indique t-il.

Cette arrivée massive intervient à un moment où la France se débat déjà avec le problème du logement. Les dossiers des rapatriés vont donc épaissir le fichier des mal-logés et s'ajouter aux cohortes de demandeurs de HLM. Ils seront hébergés dans des internats, vides durant les vacances scolaires, dans des entrepôts désaffectés ou d'anciennes casernes, voire dans de petits hôtels sans confort réquisitionnés par les préfectures. La Croix-Rouge, le Secours catholique, la Cimade (protestante), le Fonds social juif déploient leurs bénévoles pour assister les Pieds-noirs. Ces « solutions » relèvent toutes de l'expédient ou de la charité plutôt que du plan réfléchi et concerté... Il faudra des années pour régler le relogement des Pieds-Noirs en France. Le chercheur Yann Scioldo-Zürcher, auteur d'une étude détaillée sur l'intégration des rapatriés d'Algérie (Devenir métropolitain, éditions EHESS), souligne néanmoins que l'État a veillé à ce que les rapatriés n'échouent pas dans les bidonvilles, nombreux, autour des grandes villes françaises de l'époque.

UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE EN HAUSSE

Il s'agissait d'Algérois, Constantinois et Oranais d'origine européenne connaissant souvent peu, voire pas du tout, la métropole. Ils ont débarqué à Marseille et Nice, c'est-à-dire en Provence Côte d'Azur, mais aussi à Port-Vendres, en

Languedoc Roussillon, s'installant finalement dans le Sud de la France où ils ont intensifié la croissance démographique. « De 1962 à 1968, ils ont assuré 50 % de la croissance démographique de Marseille et de Perpignan, 60 % de celle de Toulon et 70 % de celle de Nice. Ils ont redonné vie à certaines régions du Sud-Ouest et du Massif central : 55 % de l'accroissement de Midi-Pyrénées et du Languedoc-Roussillon leur est imputable, 33 % de l'Aquitaine et de la Provence (dans le Var, le Vaucluse). Sans eux, le Limousin aurait vu sa population diminuer » constatait un démographe.

Les rapatriés s'établissent surtout dans le Sud-Ouest autour des villes de Bordeaux et de Toulouse, et la vallée du Rhône avec les villes de Lyon et de Grenoble), et, bien évidemment, la région parisienne.

Mais d'autres sont partis à l'étranger en Israël, Canada, Espagne, États-Unis, Australie, Argentine. Mais aussi des territoires d'Outre-Mer telles les Antilles et la Nouvelle Calédonie.

« Ces Français qui avaient tout perdu ont tracé leur chemin en créant des PME, notamment dans le bâtiment, dans la confection et dans les services. Dans les professions libérales, médecins, vétérinaires, dentistes, avocats, notaires, les réussites sont patentes.

Dans le monde agricole, le tableau est moins harmonieux. A côté de grands succès, notamment en Corse avec la viticulture et les agrumes ou sur la Côte d'Azur avec les pépiniéristes, on déplore de nombreux échecs.

Les Pieds-noirs, parfois incités par les pouvoirs publics ou les chambres d'agriculture, ont repris des exploitations abandonnées par des paysans qui avaient gagné la ville » indique Jean-Marc Gonin.

Paul Phillipart

SOLDIS

Les Militaires Français⁽¹⁾ disparus en Algérie

*Il ne faut pas les oublier.
Dire seulement leur nom,
c'est les défendre, c'est les sauver.
Camarades de régiment,
quand vous vous retrouverez,
Parlez des morts,
Parlez-en librement,
comme s'ils étaient encore vivants.
Ils ne mourront pas tant que
nous les aimerons.*
Roland Dorgelès.



l'armée régulière, c'est-à-dire engagés ou appelés servant dans une formation identifiée de l'armée française, à l'exclusion des supplétifs, mais en incluant les légionnaires)

Une procédure est déclenchée en l'absence de ces dispositions, l'article 725 al. 2 du Code Civil résultant de la loi n° 2001-1135 du 3 décembre 2001 précise : «*Peut succéder celui dont l'absence est présumée selon l'art. 112*».

Le 5 juillet 2018, le président de SOLDIS a participé aux cérémonies organisées à Paris en hommage aux disparus du 5 juillet 1962 à Oran.



Le 5 juillet 2018, le président de SOLDIS a participé aux cérémonies organisées à Paris en hommage aux disparus du 5 juillet 1962 à Oran. Plusieurs militaires ont été portés disparus au cours de cette journée tragique.

Soldis est une association nationale pour la mémoire des militaires portés disparus en Algérie. Elle a vu le jour le 1^{er} novembre 2012.

Nous ne pouvons effectivement pas connaître le nombre de ses soldats qui ont manqué à l'appel. Comme nous pouvons évoquer à leurs égards le cahot des sols de la Grande Guerre, dans lesquels sont enfouis des corps. Situation équivalente pour ceux d'Indochine à jamais enlisés dans la jungle et les rizières.

Et depuis cinquante ans, bon nombre de familles portent un deuil non formel en l'absence de corps.

Le but de Soldis «*est donc de dresser une liste aussi complète que possible des militaires français disparus*». Avec à plus long terme, lorsque le moment sera venu, d'entreprendre la recherche, l'identification, et l'inhumation de leur dépouille. Afin de pouvoir rédiger et publier un mémorial, de façon à ce que ces soldats français abandonnés à leur sort, retrouvent leur place dans la mémoire nationale. C'est la volonté de Henry-Jean Fournier, président de Soldis.

Les disparitions, dans tous les conflits, sont des dossiers peut connus. La Croix Rouge Internationale entend, par personne disparue «*une personne dont la famille ignore le lieu où elle se trouve, ou qui, selon des informations fiables, a été portée disparue au regard de la législation nationale en rapport avec un conflit armé international ou non international*».

Une situation de violence interne ou de troubles intérieurs, une catastrophe naturelle ou tout autre situation qui pourrait exiger l'intervention d'une instance étatique compétente».

⁽¹⁾ *Le terme militaire français s'applique ici aux militaires français (de souche européenne ou nord-africaine) appartenant à*

Pour pallier cet état de fait de disparition, les armées prennent des dispositions en dotant leurs militaires de plaques d'identité individuelles, portées en permanences autour du cou, à l'aide de chaînette ou lanière. Celles-ci sont de nature inaltérable permettant de résister aux conditions régnant sur une zone de conflit.

Cette plaque doit comporter les indications nécessaires à l'identification du porteur, en caractères ineffaçables et indélébiles, si l'on retrouve le détenteur.

Nous pouvons noter selon Soldis, différents cas de disparition de militaires :

- Action du fait de l'ennemi.
- Action terroriste ou relevant du droit commun.
- Événement accidentel.
- Suspicion de désertion.

Ces différentes situations ont amené à une forme d'occultation des dossiers avant et après le conflit. Durant la guerre, et nous reprenons les termes de Soldis.

Il est indispensable de rappeler qu'elle se déroulait sur le territoire français et aux autorités politiques de reconnaître publiquement que des soldats de l'armée régulière pouvaient avoir été faits prisonniers ou que l'on ignore le sort de ceux qui, en plein combat, avaient disparus aux yeux de leurs camarades, selon la définition administrative militaire de la disparition.

Le gouvernement français n'ayant aucun adversaire officiel pour négocier aux échanges des informations sur les prisonniers puisque aucune guerre n'était déclarée de façon officielle.

Un bilan approximatif dressé par Soldis sur trois périodes :

- 1^{er} novembre 1954 – 18 mars 1962 – Gouvernement français
 - 19 mars 1962 – 2 juillet 1962 – Exécutif provisoire
 - 3 juillet 1962 – 2 juillet 1964 – Gouvernement algérien
- Il a été estimé : 617 disparus.

(Nous notons que ces données peuvent être contestées en l'absence de données officielles et éventuellement de doublons).

- 519 suivant Général Faivre.
- 380 suivant les travaux de Jean-Claude Rosso.

Les divergences sur les chiffres annoncés peuvent avoir plusieurs raisons :

- Pas de documents officiels.
- Critère différents (disparus en mer, noyade).
- Localisation géographique.
- D'autres corps d'état (gardes-champêtres, policiers (ministère de l'intérieur), douaniers).
- Militaires retraités ou de réserve.

- Erreur orthographique.
- Suspicion de désertion (Militaires de la Légion, souche nord-africaine).
- Liste nominatives des organismes pour vérification des critères et noms.

Des actions parlementaires se sont manifestées notamment par :

- Le député René Pleven, le 21 avril 1962.
- Le sénateur Bernard Lafay, le 8 mai 1962.
- Le député Moynet, le 14 janvier 1963.
- Le sénateur Etienne Dailly, le 19 novembre 1963.
- Le député Eric Raoult en 2010.
- Le sénateur Michel Raison, le 15 mars 2018.

Les disparus d'Aïn-El-Turk

- Le Caporal Pierre Couin.
- Le Caporal Claude Nevy.
- Le Caporal Henry Guillemant.
- Le soldat Henri Deschler.

Nous rappelons qu'une stèle sur laquelle sont inscrits les noms des vingt appelés du contingent enlevés dans le village des Abdelys près de Tlemcen dans la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre 1956 et évoquant la mémoire de tous les disparus de la guerre d'Algérie, a été inauguré le 31 octobre 2015 au Cimetière du Père Lachaise à Paris.

Références : Association Soldis - soldis.algerie@orange.fr

Centenaire de l'Armistice 14/18

«LA FAYETTE NOUS VOILÀ !»

Cérémonie du 28 Mai 2018 – Jour du Memorial Day Américain

Le 28 Mai, jour du Memorial Day américain, le rectorat de Clermont-Ferrand a apporté un éclairage inédit sur la présence de l'Armée Américaine, en Auvergne entre 1917 et 1920.

Plus de 30 000 d'entre eux ont séjourné dans le Puy-de-Dôme dans des camps d'entraînements et des hôpitaux y auraient été installés.

Quatre cimetières existaient. Celui de Clermont a recueilli 264 corps sur les 341 militaires américains décédés en Auvergne.

En 1923, la ville de Clermont inaugurait un monument aux morts Avenue de l'agriculture sur l'emplacement de ce cimetière.

En gratitude et en mémoire à l'action d'aide du Marquis de La Fayette entre 1780 et 1790 lors de la guerre d'indépendance des Etats-Unis, dès 1914, des jeunes américains à titre individuel se sont engagés dans les troupes Françaises. La jeune nation américaine s'est ensuite mobilisée. Plusieurs millions d'hommes et plus de 116 000 d'entre eux laissèrent leur vie dans les combats de la Grande Guerre.

Dès l'entrée en guerre de l'Amérique en 1917, certains deviennent aviateurs. L'escadrille La Fayette est née sous commandement Français qui devient une escadrille américaine. C'est alors que l'emblème de la tête de Sioux apparaît. Il va figurer sur chaque avion et continue de l'être encore de nos jours dans l'armée de l'air française.

Les ACPG-CATM-OPEX du Puy-de-Dôme ont apporté leur contribution à l'action du rectorat, du Lycée La Fayette de Clermont-Ferrand et des élèves en participant nombreux aux cérémonies et en faisant don de la reproduction de la tête de sioux, emblème de l'escadrille réalisée par un artiste peintre local.

Lors des manifestations du 28 Mai, jour du Memorial Day américain, il a trouvé sa place dans le hall du lycée La Fayette avec l'inscription :

• C'est en remplacement du Président départemental de l'AD CPG-CATM-OPEX Georges Merle que René Dumont, secrétaire départemental, a pris la parole lors de la cérémonie en présence des autorités, élèves et parents.

«C'est avec émotion et fierté que les ACPG-CATM-OPEX font don de cette œuvre. L'escadrille LA FAYETTE, sous commandement français en 1916 comportait quelques volontaires américains. Parmi eux, un mécanicien peignait sur les avions une tête de Sioux, qui devint leur emblème.

Une longue histoire de l'aviation française dans la guerre commençait.

En effet, l'escadrille La Fayette existe encore de nos jours. La tête de Sioux est toujours présente sur les avions et rappelle ainsi la présence américaine durant les conflits.

Les anciens combattants sont des passeurs de mémoire et des porteurs de messages de paix. Et qui mieux que vous la jeunesse et les enseignants du lycée La Fayette pour les accompagner dans ce devoir de mémoire ?

Grâce à l'emblème, le souvenir sera toujours présent. »

Les ACPG-CATM OPEX du Puy-de-Dôme ont assuré une importante présence à ces cérémonies avec plusieurs drapeaux. En premier au monument aux morts Américains,

ensuite à l'occasion du vernissage de l'exposition et pour terminer pendant les conférences de l'après-midi.

Un DVD (réalisé avec le concours financier de la Fondation CARAC), retraçant l'histoire de l'escadrille LA FAYETTE de 1917 à nos jours, n'a pas pu être projeté. L'ordre du jour de cette journée a été très chargé. Une suite sera donnée aux excellents travaux et réflexions des élèves lors d'une projection ultérieure.

Le Memorial Day est une journée commémorative officielle célébrée chaque année aux Etats-Unis. Il rend hommage

aux membres des forces armées américaines morts au combat toutes guerres confondues.

Georges MERLE



**Insigne à la tête de Sioux - Emblème escadrille La Fayette
Don des anciens combattants ACPG-CATM-OPEX 63**

DÉCLARATION DE Mme FLORENCE PARLY

MINISTRE DE ARMÉES

SUR LA POLITIQUE DE DÉFENSE



Voici des extraits du discours de la Ministre des Armées

★ ★

Paris le 21 janvier 2019.

Mesdames et Messieurs,

Chers amis,

Jeudi, ce sont deux de vos frères d'armes de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, tombés au bout de leur engagement. Vendredi, ce sont deux pilotes, deux aviateurs partis dans l'accident de leur Mirage 2000 lors d'un entraînement. Quatre disparus dont j'ai eu le terrible honneur de présider les obsèques.

Quatre personnes, jeunes, qui aimaient vivre mais ne savaient vivre que pour servir.

Quatre disparus qui nous rappellent la force et l'essence même de l'engagement de nos Armées.

Leurs noms s'ajoutent à la liste de ceux qui sont partis cette année. Sous le feu ennemi, en exercice comme à l'entraînement, ils sont allés au bout de leur engagement. Je veux leur rendre hommage, comme à tous ceux qui souffrent dans leur chair ou dans leur esprit, pour le service de la France. Leurs sacrifices nous obligent.

Ils nous obligent à nous donner, à nous dépasser pour la défense de la France.

Ils nous obligent à protéger les Français, à faire vivre les valeurs dans lesquelles ils ont cru et pour lesquelles ils sont tombés.

Ces sacrifices m'obligent, moi aussi. Ils m'obligent dans l'exercice de mes responsabilités. Ils m'obligent à me battre pour vos quotidiens, pour vos familles, pour vos moyens.

En 2018, je suis fière de dire que nous n'avons collectivement économisé aucun de nos efforts. Fière de dire que nous avons pu, ensemble, pleinement, lancer le renouveau de nos Armées. Merci pour ce travail. Merci pour cet engagement de tous les instants. Et cet engagement, il doit rester le nôtre. Nous devons continuer à le faire vivre, à le faire fructifier.

En me nommant en juin 2017, le Président de la République m'a donné une mission : **celle de protéger les Français...**

Nous devons répondre, franchement, à la mère de tous les menaces : le terrorisme...

....

La course à l'armement a bel et bien repris. Et chaque jour le régime de contrôle des armements semble s'affaiblir et la prolifération se développer. Ainsi les grandes puissances cherchent à s'illustrer par tous moyens et ce jusqu'aux frontières de l'Europe...

...

Dans cette période, nous avons plus que jamais besoin de multilatéralisme, d'alliances solides et d'Alliés fiables. Mais aujourd'hui, quand je pense à certains de nos Alliés, je me rappelle une phrase de Desproges : *« la seule certitude que j'ai, c'est d'être dans le doute »*...

L'Europe de la défense progresse, enfin. Coopération structurée permanente, fonds européen de défense, initiative européenne d'intervention : on avance, et ça marche. Alors nous devons continuer à construire l'Europe qui protège.

Je n'oublie aucune de vos missions. Je connais votre travail exceptionnel pour maintenir, crédible, notre dissuasion. Aujourd'hui, sa nécessité se fait plus vive que jamais. Je pense aussi à tous nos militaires qui assurent les postures permanentes de sûreté aérienne et maritime, vous êtes l'inviolabilité de notre territoire. Et plus largement encore, nos Armées sont le visage de la formation, de l'insertion. Elles offrent des soins d'une qualité remarquable avec des personnels du service de santé des Armées prêts à tout pour sauver. Elles sont cette laïcité qui laisse sa place au culte de chacun, je pense ici à nos aumôniers. Les visages de la culture, d'un patrimoine qui doit vivre, d'un Monde combattant que vous savez, chère Geneviève Darrieussecq, si parfaitement défendre et pour lequel, sans relâche, à mes côtés, vous agissez.

Mon objectif est de bâtir avec vous des Armées modernes, des Armées du XXI^e siècle, prêtes à affronter nos adversaires sur tous les champs, à l'emporter dans toutes les circonstances, à entretenir ce lien avec notre société.

Les menaces évoluent. Nos adversaires évoluent. Alors, nous aussi, nous affûtons nos armes, toutes nos armes.

L'année 2018 marque une étape décisive dans l'histoire de nos Armées. Pour la première fois depuis des décennies, nous avons choisi de vous donner tous les moyens pour accomplir vos missions. Dès 2018, nous avons lancé les chantiers majeurs pour nos forces. Nous avons augmenté le budget de 1,8 milliard d'euros. Une hausse inédite et un budget parfaitement respecté. Nous entrons dans la nouvelle LPM (*loi de programmation militaire*) sur des bases saines, avec des moyens sensiblement plus élevés et aucun programme révisé.

La loi de programmation militaire 2019-2025, ce sont 295 milliards d'euros pour réparer notre outil de défense et offrir la remontée en puissance nécessaire de nos Armées.

L'année 2019 est la première année de la loi de programmation militaire. Nous avons suscité des attentes, il nous faut maintenant des résultats. Il faut que les livraisons arrivent. Que le plan Famille continue à donner ses effets concrets. Que chaque militaire, chaque famille, chaque civil sente que les choses bougent enfin.

Nous avons toutes les cartes en main. Nous devons réussir.

Il faut d'abord remettre l'humain au cœur du ministère. Une LPM à hauteur d'homme, ce sont des moyens supplémentaires pour le Plan Famille, ce sont des petits équipements livrés comme des treillis ignifugés ou des gilets pare-balles. Ce sont des nouveaux droits pour les militaires, des mesures pour les familles et les blessés. Ce sont aussi des moyens supplémentaires pour s'entraîner et pour se former.

En 2019, je compte accentuer ce mouvement et engager une transformation structurelle de notre Ministère. Les réformes de ces dernières années ont beaucoup trop centralisé. Il faut donc donner plus de capacité d'action aux acteurs de terrain, simplifier l'administration, renforcer les soutiens de proximité.

Il faut rendre à l'échelon local des moyens, des capacités d'agir. Les commandants des unités préparent et dirigent aux combats leurs hommes, avec les unités de soutien. Comment expliquer que l'on ne leur fasse pas confiance pour décider de la gestion courante de leurs unités ?

Nous allons donc déléguer beaucoup plus de moyens aux acteurs de terrain, laisser beaucoup plus largement le champ libre à des initiatives locales. Simultanément nous simplifierons l'administration centrale du Ministère, pour accélérer la prise de décision.

2019 doit être l'année des changements du quotidien, des meilleures conditions de vie de nos forces. Le Plan Famille nous donne les opportunités : il faut les saisir. Alors, je veux que dans chaque régiment, chaque base, chaque emprise : il y ait au moins un projet de rénovation d'infrastructure concret qui soit lancé. Cela peut être un espace de convivialité, des infrastructures sportives, des canalisations refaites et qui donnent de l'eau chaude pour tout le monde... Cette demande est très sérieuse, elle est très nécessaire aussi. Je vous demande de la transmettre à tous les commandements et tous les chefs de corps.

Vous savez à quel point je tiens à l'amélioration des conditions de vie. Et je crois qu'il faut aussi à nos soldats des occasions de se retrouver, de partager. Beaucoup de projets peuvent être imaginés. Cela pourrait être une radio pour nos forces armées. Cela sera une occasion de vibrer au même rythme, de partager les quotidiens entre vous et, plus largement, auprès de tous les Français. Ce projet est fédérateur, je peine à lui trouver des points négatifs.

Changer la vie, c'est aussi moderniser nos services de soutien. Le soutien est une matière noble. C'est tout le fondement sans lequel la plus belle des constructions s'effondrerait.

Aujourd'hui, le service du commissariat des Armées a montré sa réussite et prouvé sa pertinence. Plus personne ne peut contester son utilité et les bienfaits de son caractère interarmées. Il nous faut maintenant voir plus grand, être ambitieux, plus encore.

Le SCA (*service du commissariat des armées*) doit se rapprocher du terrain, puisque c'est du terrain dont provient le besoin. Nous allons donc créer des pôles commissariat au sein de chaque unité. Ils seront opérationnels dès 2020, vivront au rythme des forces et en lien constant avec le commandement. Dans chacun de ces centres, nous créerons un guichet unique, ATLAS, qui sera le point d'entrée pratique de toutes les forces pour leur soutien logistique, administratif et leur solde.

Nous allons renforcer les effectifs du SCA de 200 personnes par rapport à la trajectoire qui était initialement prévue, car on ne peut pas toujours faire plus avec moins ...

Enfin, chère Geneviève Darrieussecq, je ne pouvais oublier tous les succès que vous avez emportés. Cette année a été riche pour notre mémoire et vous avez su vous battre pour les avancées tant attendues par le Monde combattant : je pense à l'octroi de la carte 62/64, à la mise en place d'un plan de reconnaissance et de soutien pour les Harkis, et à la rénovation du système des pensions militaires d'invalidité.

Notre action dès cette année, grâce à la LPM, c'est aussi un renouvellement majeur de nos programmes d'armement. En

présentant la loi de programmation militaire à l'Assemblée nationale, j'avais fait observer que beaucoup d'équipements de forces étaient plus vieux que l'âge moyen de nos députés ...

Ces commandes et cette souplesse sont autant d'opportunités pour notre industrie de défense. Il faut plus associer nos industries à la conduite des programmes, adopter une logique de plateau. Mais avec ces opportunités arrivent des contreparties. Je souhaite un dialogue rénové entre l'Etat et son industrie de défense, c'est le sens même du premier comité de politique industrielle. La France n'est pas un client «vache à lait» ; elle paiera le prix juste et auditera ses coûts. Nous veillerons à ce que les sous-traitants et les PME soient bien traités. Et je ne serai que très modérément compréhensive pour les délais et les surcoûts ; très modérément.

Autre chantier déterminant pour nos forces : la réforme du maintien en condition opérationnelle se poursuit. J'ai annoncé mon plan pour le terrestre. Je dévoilerai bientôt mes propositions pour le MCO naval (*maintien en condition opérationnelle*). Quant à la priorité des priorités, le MCO aéronautique, je suis satisfaite de voir que les astres s'alignent enfin. 2018 a permis la mise en place de la DMAé (*Création de la Direction de la Maintenance Aéronautique*). Il faut maintenant des résultats. Je viens aujourd'hui même, de prendre la décision de notifier le premier contrat de MCO «new look», un MCO «verticalisé» pour les hélicoptères de formation Fennec de l'armée de l'Air ... Cette année, ensuite, c'est affirmer et garantir l'autonomie stratégique de la France. C'est investir pour les capacités clés que sont le cyber, le renseignement ou l'espace. Ce sont des nouveaux satellites. C'est le pari de programmes d'armement plus ambitieux parce qu'en coopération avec nos Alliés européens. Mon ambition, c'est que la France ne se prive d'aucun moyen, d'aucune technologie, d'aucune opportunité pour assurer sa supériorité...

Notre quotidien passe par l'espace. Chaque jour, 10 à 15 satellites permettent nos échanges, facilitent nos déplacements, traitent nos données. Ils collectent du renseignement, guident nos forces, nous permettent à nos militaires de dialoguer. Chaque jour, des satellites permettent nos opérations ; Hamilton nous l'a bien rappelé. Le lancement du premier satellite CSO en décembre est un bond majeur pour notre renseignement militaire. Il nous permettra de disposer de photos d'objets à des niveaux de précisions jamais égalés. C'est aussi le premier pas concret d'un investissement total de 3,6 milliards d'euros pour l'espace sur toute la durée de la LPM (*loi de programmation militaire*).

Alors il nous faut protéger ces capacités. Il nous faut les protéger parce que les grandes puissances ne nous attendent pas, que des capacités au sol visent des satellites, que l'espionnage se fait aussi dans l'espace, rappelons le satellite curieux Loutch-Olymp et même que l'espace commence à se militariser.

Le Président de la République a parfaitement pris la mesure du défi et souhaite que la France se dote d'une stratégie spatiale de défense claire et volontaire. Il s'agira de mieux connaître notre environnement spatial, de nouveaux développements capacitaires, d'une organisation interne adaptée. Il s'agira de miser sur les coopérations européennes, d'offrir une politique de ressources humaines attractive. Il s'agira de renouveler nos composantes actuelles, de développer notre stratégie défensive et quant au reste, aucune porte n'est fermée.

Si nous prenons la mesure de l'espace, nous devons prendre, aussi, celle du cyberspace...

DÉCLARATION DE Mme FLORENCE PARLY

(suite)

La guerre cyber est lancée. Nous devons nous défendre, répliquer. Nous devons affirmer haut et fort que l'arme cyber fait déjà partie des capacités de nos Armées et que nous sommes prêts à l'utiliser...

Une stratégie qui renforce le COMCYBER «*commandement de la cyberdéfense de l'armée française*» et notre nouvelle posture permanente de cyberdéfense. Une stratégie, qui permet une meilleure coopération entre COMCYBER, services de renseignement et DGA (*direction générale de l'armement*), des partenariats renforcés avec nos voisins européens et avec nos industriels pour une hygiène cyber irréprochable dans toute notre communauté de défense...

Et pour nous préparer aux conflits d'aujourd'hui et de demain, nous ne nous arrêtons pas là. Au champ de bataille physique, se superpose maintenant un champ de bataille informationnel. La frontière entre information et désinformation s'estompe. Dans un monde où tous les supports se valent, où toutes les sources sont équivalentes, la limite entre le réel et l'imaginaire disparaît, parfois complètement...

Dernier grand axe de notre action en 2019, nous allons continuer à relever le défi de l'innovation. Cette ambition, c'est notre capacité à conserver notre avance opérationnelle, à ne pas nous laisser déborder et à pouvoir disposer à chaque instant des meilleures capacités.

Alors la LPM prévoit de consacrer 1 milliard d'euros par an aux études amonts et à l'innovation dès 2022 ou encore 100 millions d'euros par an pour l'intelligence artificielle.

L'agence pour l'innovation de défense, aussi, vient d'être créée. Elle incarne cette volonté collective. Elle est aujourd'hui pleinement opérationnelle, rassemble les programmes du ministère en faveur de l'innovation. Elle est une porte d'entrée pour tous les innovateurs, à l'intérieur du ministère comme à l'extérieur. Elle est visible à l'international et laissera sa chance à toutes les idées, tous les expérimentations et les essais.

Mais avec la création de l'agence et le formidable succès du Forum de l'innovation de défense, notre effort pour l'innovation n'est pas fini : au contraire, il ne fait que commencer. Cela doit rester un aiguillon et une exigence. Nous continuerons à nous pencher sur les questions qui feront la défense et la société de demain. Un groupe de travail réfléchit en ce moment même sur l'intelligence artificielle au service de nos Armées. Demain, nous lancerons un nouveau groupe de travail sur l'énergie dans notre défense, puisque nous continuerons à consommer et que le tout pétrole n'est plus une option.

Je pense aussi à la numérisation de notre ministère. Cette année, la DGNum (*direction générale du numérique et des systèmes d'information et de communication*) a été créée, nous avons dévoilé notre plan d'action et je suis fière de voir notre ministère à l'avant de la révolution numérique. C'est bien simple : nous sommes partout cités en exemple au sein de l'Etat.

En 2019 nous allons accentuer cette modernisation avec en particulier la transformation en profondeur de la DIRISI, (*Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information*) et la montée en puissance des recrutements dans le domaine du numérique.

Nous devons aussi mieux mobiliser au service de l'innovation

les centres de recherche et les écoles d'ingénieur du Ministère. Nous disposons en effet d'un patrimoine unique, d'une réserve d'inventivité et de compétences qui a été sous-exploitée au service de notre défense. Nous devons permettre aux écoles sous la tutelle du ministère de donner envie de devenir «ingénieur» plutôt que «trader». Et je serai amenée à me prononcer prochainement sur l'évolution de l'Ecole Polytechnique au sein du pôle d'écoles d'ingénieurs.

La période qui s'annonce sera aussi celle des chantiers structurants pour l'avenir de nos programmes et de nos Armées. J'ai annoncé cette année le lancement des études pour le porte-avions nouvelle génération, pour le système de combat aérien du futur, pour le char de combat du futur...

Enfin, cette année 2019 doit être celle de l'Europe.

Soyons francs, l'Europe est bousculée. Elle connaît des crises et des remises en cause. Deux projets se font face.

Il y a un projet qui attise la haine et fait son lit des peurs. Un projet qui veut tous les avantages de l'Europe sans aucune responsabilité, qui porte aux nues une forme de brutalité et immisce le doute jusqu'au bien-fondé de la démocratie libérale. De l'autre, il y a une autre vision. Une vision que je vous invite à suivre. Ce n'est pas la vision trop souvent décriée d'une attitude béate vis-à-vis de l'Europe.

Non, **ce projet, c'est le réalisme.** C'est le constat simple que nous devons nous unir si nous voulons compter, que nos intérêts convergent et que nous avons tout intérêt à nous allier pour peser.

Cela signifie qu'il faut repenser l'Europe, qu'il faut lui donner un nouveau souffle, de nouvelles idées. Surtout qu'il faut donner à l'Europe un visage concret.

Répéter «**L'Europe c'est bien**», ça ne sert pas à grand-chose. Montrer : «**L'Europe, c'est ce projet, cette avancée, cet investissement**», ça, c'est ce que je veux faire.

C'est ce que l'Europe de la défense permet de faire.

Car l'Europe de la défense, c'est l'Europe du concret, l'Europe des opportunités.

La coopération structurée permanente et le Fonds européen de défense, ce sont des investissements pour de nouvelles capacités militaires, pour des équipements plus efficaces, qui garantissent notre autonomie stratégique. Ce sont autant de chances pour l'innovation, pour des PME, des Start-up tout comme pour le secteur industriel qui en a tant besoin.

L'initiative européenne d'intervention a vu le jour en 2018. C'est un projet ambitieux, résolument orienté vers les opérations. Ce sont dix Etats dont le Royaume-Uni, qui se sont mis d'accord pour entretenir un dialogue stratégique commun et intervenir ensemble, plus vite et plus efficacement, avec ceux qui veulent et ceux qui peuvent. Là encore, l'espoir est grand.

A nous, maintenant, de le concrétiser.

Sur le plan industriel, la France et l'Allemagne ont compris qu'ils avaient tout à gagner à travailler ensemble. Certains goguenards pensaient que le SCAF franco-allemand «*système de combat aérien du futur*» était impossible, alors nous l'avons lancé. Un cadre industriel est fixé, sous lead français et les premiers démonstrateurs seront dévoilés au salon du Bourget.

Ce n'est pas le seul partenariat déterminant. Sur le char de combat du futur ou l'artillerie du futur, la France et l'Allemagne se sont aussi engagées. Je veux aussi souligner le succès de notre coopération en matière de blindés avec la Belgique.

Oui, l'Europe de la défense foisonne aujourd'hui d'initiatives et de projets tangibles, utiles.

Avant de nous quitter me vient une phrase. Une phrase de Jean Jaurès dans l'Armée nouvelle : *«Il n'y a de défense nationale possible que si la Nation y participe de son esprit comme de son cœur».*

Oui, notre défense nationale n'est possible que parce que la Nation y consent dans son entier. Qu'elle vit au diapason de nos Armées. Que nos Armées les comprennent, en sentent les évolutions et le pouls. Emparons-nous, pleinement, des projets structurants pour notre jeunesse, pour l'avenir de notre société. Je pense en particulier au Service National Universel.

Cette jeunesse, justement, c'est vers elle que nous devons sans cesse nous tourner. C'est à elle que nous devons sans cesse parler. Elle a soif d'engagement. Les Armées en ont à revendre. Alors trouvons des occasions et des projets, tendons la main, toujours à notre jeunesse.

Et je veux montrer l'exemple, et j'ai le plaisir d'annoncer aujourd'hui qu'à l'automne se tiendra la première édition d'un grand forum entre nos Armées et nos jeunes. Il permettra de faire connaître vos missions, votre action, vos opportunités. Il montrera chaque facette de nos Armées, suscitera les vocations, sensibilisera à nos défis.

C'est bien ça aussi, notre impératif de modernité. Il nous faudra tendre la main, continuer à inspirer. Veiller à ne jamais nous enfermer dans un sublime isolement. C'est la condition même du succès de notre défense nationale.

Montrons ce qu'il y a de meilleur. Changeons nos imperfections. Montrons que l'on peut s'ouvrir, sans perdre notre âme ou nos traditions. C'est notre feuille de route, c'est un défi que nous devons tous relever.

Nous avons beaucoup à faire. Tant à gagner.

Vive la République !

Vive la France !

LANCEMENT DU SERVICE MILITAIRE UNIVERSEL

Le cadre et les grands principes du SNU définis par le Gouvernement ont été rendus publics lors du Conseil des ministres du 27 juin 2018.

Environ 3000 jeunes seront appelés dès juin prochain sur la base du volontariat, dans 13 départements pilotes (Ardennes, Cher, Creuse, Eure, Guyane, Hautes-Pyrénées, Haute-Saône, Loire-Atlantique, Morbihan, Nord, Puy-de-dôme, Val D'oise, Vaucluse) qui expérimenteront le SNU (Service National Universel). *«J'ai demandé aux préfets de cartographier la jeunesse de leur département pour que participent à la fois des jeunes scolarisés, des apprentis, des décrocheurs, des jeunes en situation de handicap... et que la cohorte de volontaires reflète bien la cohorte des jeunes de 16 ans sur le territoire»* expliquait à la mi-Janvier le secrétaire d'État à la Jeunesse, rattaché au ministre de l'Éducation. A cette «mixité» sociale s'ajoutera une «mixité» géographique : *«Un jeune de Creuse ne fera pas son SNU dans la Creuse»*, explique Gabriel Attal en précisant bien que *«le SNU ne soit pas un service militaire, le président a toujours été clair là-dessus».*



La partie obligatoire du SNU sera divisée en deux phases de deux semaines : Pendant cette première phase pilote de 15 jours, les jeunes seront hébergés dans différentes structures du département : internats, bâtiments dépendant du ministère des armées, centres de formation... Ils arriveront le dimanche soir et repartiront 12 jours plus tard, le vendredi à midi, après une cérémonie présidée par le préfet. «A leur arrivée, un trousseau leur sera remis, avec un uniforme, mais pas de treillis.

Ils seront regroupés au sein de maisonnées de 10 jeunes, avec un tuteur et des encadrants plus expérimentés (jeunes adultes titulaires du Bafa, partenaires associatifs...), détaille-t-il. Les militaires interviendront à deux niveaux : sur la formation des encadrants et sur la conduite de «plusieurs modules pédagogiques». Les journées commenceront par un lever à 6h30 pour prendre un petit déjeuner puis ils participeront à un salut au drapeau et le chant de l'hymne national.

Les activités seront organisées en demi-journées de 4 heures : formation aux premiers secours, ateliers sur la protection de l'environnement ou sur les «valeurs de la République», des activités extérieures : parcours en forêt, courses d'orientation ou franchissements d'obstacles. Ce sera enfin l'occasion de faire des bilans de santé, de maîtrise de la langue française et d'orientation professionnelle. Après un petit temps libre, le dîner, un conseil de maisonnée quotidien en guise de temps d'échange permettra à la fois de débriefer sur les expériences du jour et de faire vivre une démocratie interne pour organiser la vie en collectivité.

La journée se terminera vers 22 heures.

FICHE D'INFORMATION

VIVRE EN ACCUEIL FAMILIAL

L'accueil familial est proposé par des accueillants familiaux agréés par le conseil départemental. L'accueillant familial peut être une personne seule ou un couple.

Les accueillants familiaux reçoivent des personnes âgées ou des personnes handicapées chez eux et leur font partager leur vie de famille, moyennant rémunération. Ils proposent aux personnes accueillies un accompagnement ponctuel ou au long cours dans un cadre familial qui leur permet de bénéficier d'une présence aidante et stimulante et d'un accompagnement personnalisé.

Les accueillants familiaux peuvent accueillir des personnes seules ou en couple.

Cette forme d'accueil est encore rare dans certains départements mais la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement vise à la développer.

Comment l'accueil familial est-il réglementé ?

L'accueil familial est soumis à un agrément, délivré par le président du conseil départemental pour une durée de 5 ans. L'agrément est soumis au respect d'un certain nombre de conditions :

- le logement doit être décent et compatible avec les contraintes liées à l'âge ou au handicap des personnes accueillies,
- les conditions d'accueil doivent permettre d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être physique et moral des personnes accueillies,
- l'accueillant familial s'engage à assurer la continuité de l'accueil et à suivre une formation,
- l'accueillant familial accepte un suivi social et médico-social des personnes accueillies par les services du département.

Lors de l'instruction de la demande d'agrément, le conseil départemental s'assure du respect de ces conditions en se référant au référentiel d'agrément des accueillants familiaux.

La procédure d'instruction comprend :

- au moins un entretien des services du département avec le demandeur,
- au moins une visite à son domicile,
- la vérification de son casier judiciaire.

La décision d'agrément précise notamment le nombre de personnes que l'accueillant familial peut accueillir. Ce nombre est déterminé en fonction du projet d'accueil présenté par le demandeur et tient compte de ses compétences et des conditions d'accueil qu'il propose.

A noter : Un accueillant familial ne peut pas accueillir plus de 3 personnes en même temps, sauf dérogation accordée par le président du conseil départemental pour l'accueil d'un couple.

Le conseil départemental organise la formation et le contrôle des accueillants familiaux ainsi que le suivi social et médico-social des personnes accueillies.

L'accueillant familial peut être :

- rémunéré directement par la personne qu'il accueille dans le cadre d'un contrat de gré à gré ;
- être salarié d'un organisme ayant obtenu l'accord du conseil départemental.

Dans les deux cas, l'accueillant familial dispose de droits en

matière de niveau de rémunération, de congés payés et de couverture sociale.

Quels sont les différents types d'accueil ?

L'accueil familial se caractérise par sa souplesse. Il peut être :

- **temporaire** : après une hospitalisation, en cas d'absence des proches...,
- **permanent**,
- à temps partiel : par exemple durant la journée...
- **à temps complet**, c'est-à-dire la journée et la nuit (24h/24),
- **séquentiel** : par exemple tous les week-ends.

En quoi consistent les prestations rendues par les accueillants familiaux ?

L'accueillant familial intègre la personne accueillie à la vie quotidienne de sa famille. Il prend en compte ses besoins, ses souhaits et ses aspirations afin de lui proposer un accueil personnalisé.

Il assure l'hébergement et la restauration de la personne accueillie ainsi que l'entretien de ses effets personnels et des pièces mises à sa disposition.

L'accueillant familial doit mettre à disposition de la personne accueillie :

- une chambre de 9 m² minimum pour une personne seule ou de 16 m² pour un couple ;
- des équipements adaptés au niveau d'autonomie de la personne que le demandeur souhaite accueillir ;
- une salle d'eau et des toilettes, partagées ou privées ;
- un moyen de communication permettant de demander du secours immédiatement en cas de besoin.

La personne accueillie a libre accès aux pièces communes (salon, salle à manger, salle de bain...). La circulation dans le domicile doit être facile et sans danger pour les personnes se déplaçant avec difficulté.

L'accueillant fait participer la personne accueillie à la vie quotidienne de la famille. Ainsi les repas sont partagés en famille.

Les accueillants familiaux peuvent également accompagner les personnes qui ont besoin d'aide dans les actes de la vie quotidienne (lever, coucher, toilette...).

Ils doivent également permettre à la personne accueillie de sortir, de continuer à avoir des activités. Ils doivent être en mesure de l'accompagner à l'extérieur.

D'une manière générale, les accueillants familiaux s'engagent à garantir le respect de la santé, la sécurité et le bien-être de la personne accueillie.

Comment aller vivre chez un accueillant familial ?

Dans un premier temps, il convient de s'adresser au conseil départemental ou de prendre contact avec un point d'information local dédié aux personnes âgées pour se renseigner sur cette solution d'accueil. Pour obtenir leurs coordonnées, consulter l'annuaire du portail.

Pour mettre en place l'accueil, un contrat d'accueil est à établir. Il doit être conforme à un modèle national.

Une copie du contrat signé et de ses annexes doit être obligatoirement envoyée au conseil départemental.

Ce contrat fixe les caractéristiques de l'accueil : accueil permanent ou temporaire, à temps complet ou partiel... Il fixe également les conditions matérielles et financières de l'accueil et les obligations de chacune des parties.

Combien ça coûte ?

Le coût de l'accueil va dépendre du nombre de jours d'accueil et des conditions financières fixées dans le contrat pour :

- la rémunération pour services rendus (élément principal de la rémunération), complétée d'une indemnité de congé ;
- l'indemnité de sujétions particulières, prévue dans le cas où le handicap ou le niveau de dépendance de la personne accueillie nécessite une disponibilité accrue de l'accueillant ;
- l'occupation d'une partie du logement (l'équivalent d'un loyer) : il s'agit de l'« indemnité représentative de mise à disposition de la ou des pièces réservées à la personne accueillie » ;
- les frais occasionnés par l'hébergement (nourriture, entre-

tien du linge...) : il s'agit de « l'indemnité représentative des frais d'entretien ».

Ces éléments de rémunération sont librement négociés entre l'accueillant familial et la personne accueillie, dans la limite du cadre fixé par la réglementation.

Quelles aides ?

Les personnes accueillies peuvent bénéficier :

- de l'APA à domicile (allocation personnalisée d'autonomie),
- des aides au logement,
- de l'ASH (l'aide sociale à l'hébergement).

(Source : www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr)



DONS & LEGS FNCPG-CATM



DONNER ou LEGUER par testament à la FNCPG-CATM

C'est **PERMETTRE** à votre Fédération
de **PERENNISER** son action sociale
auprès des Anciens Combattants
Veuves dans la détresse
et dans ses actions humanitaires

**«Un choix
qui vous appartient»**

- Vous souhaitez faire pérenniser les valeurs du Monde combattant.
- Continuer à aider ceux qui sont dans le besoin et la souffrance.
- Vous avez des héritiers directs mais vous voulez poursuivre un engagement solidaire.
- Vous n'avez pas d'héritiers directs, mais vous ne voulez pas que les biens acquis tout au long de votre vie reviennent à l'Etat.

COMMENT PROCÉDER :

- Avec effet immédiat par don en numéraire ou en nature. La reconnaissance de l'utilité publique de notre association permet au donateur de bénéficier de réductions fiscales (66 % de votre don).
- Avec effet à votre décès par un legs.

**«Votre succession relève d'une longue réflexion,
qu'il vous faut aborder avec sérénité.»**

Une fois votre décision prise, **vous devrez alors rédiger votre testament en conséquence** et choisir de transmettre la totalité de vos biens ou seulement une partie.

Il existe essentiellement deux formes de testament :

■ Le testament olographe :

C'est la formule la plus utilisée. Il s'agit d'un testament entièrement rédigé de votre main, sur papier libre. Pour être valable, il doit être impérativement daté et signé.

■ Le testament authentique :

Vous dictez votre testament, soit à votre notaire en présence de deux témoins qui ne doivent avoir aucun lien de parenté ni avec vous ni entre eux, soit avec deux notaires et sans témoin.

**La Fédération Nationale des Combattants
Prisonniers de Guerre
et Combattants d'Algérie Tunisie Maroc
reconnue d'utilité publique
depuis le 1^{er} avril 1948
est habilitée à recevoir toute succession
en exonération totale des droits de succession**

Si vous choisissez de léguer tout ou partie de votre patrimoine ou une somme d'argent, des titres, des bijoux, des œuvres d'art, des immeubles et tout autre bien qui vous appartient, votre notaire pourra vous apporter les meilleurs conseils et vous accompagner dans vos démarches testamentaires.

Après vérification de recevabilité, votre legs pourra revenir à votre Fédération, ou à votre association en fonction de votre choix, mais dans tous les cas, doit transiter par la Fédération Nationale qui est reconnue d'utilité publique.

**FÉDÉRATION NATIONALE
des COMBATTANTS PRISONNIERS de GUERRE
ET COMBATTANTS D'ALGÉRIE, TUNISIE, MAROC**

46, rue Copernic - 75116 PARIS

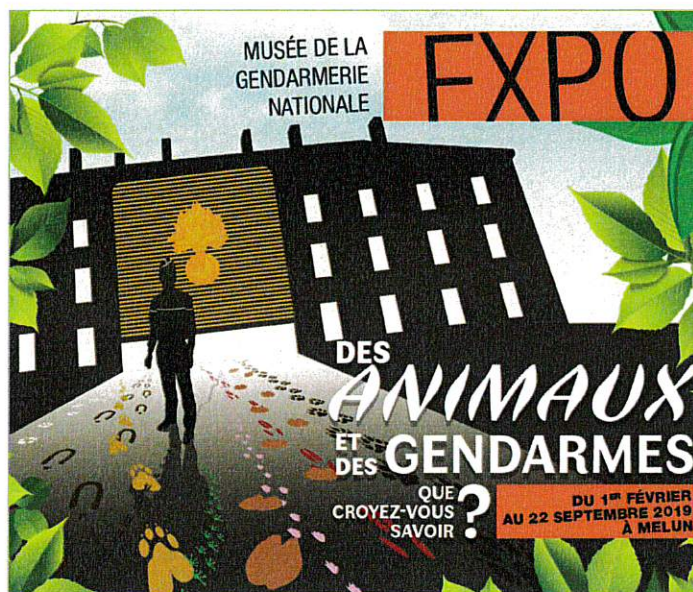
Tél. 01 53 64 20 00 - Fax 01 53 64 20 20

Courriel : secretariat.general@fncpg-catm.org

Internet : www.fncpg-catm.org

Reconnue d'utilité par décret en date du 1^{er} avril 1948.

UNE EXPOSITION ÉTONNANTE «DES ANIMAUX ET DES GENDARMES» au Musée de la Gendarmerie (Melun)



Le Musée de la gendarmerie nationale qui est un lieu unique situé à Melun, seul endroit public dédié à l'histoire et au patrimoine de la gendarmerie, accueille jusqu'au 22 Septembre 2019, une exposition sur «des animaux et des gendarmes, que croyez-vous savoir?».

Cette exposition s'attache à dévoiler la richesse des relations aussi diversifiées et étonnantes entre les animaux et les gendarmes depuis des siècles, avec des pièces étonnantes. Lorsque les animaux constituent une menace pour les populations humaines, les gendarmes ont pour mission de protéger ces dernières. Ils interviennent dans des situations de «divagations» d'animaux, c'est-à-dire lorsque des animaux accidentellement ou fortuitement en liberté viennent troubler l'ordre public, comme ce fut le cas avec 200 cochons évadés sur l'A 10 voilà peu. Ils ont également à intervenir pour leurs protections, lorsque des animaux sont eux-mêmes en danger, maltraités ou font l'objet de pratiques illégales (braconnage, trafics, etc.).

Dans l'accomplissement de ses diverses missions, la gendarmerie est aussi amenée à travailler avec des animaux, qui deviennent des auxiliaires : chevaux et chiens principalement, mais pas seulement (insectes nécrophages, etc.). «La principale surprise a été de trouver aussi des «bêteleux» chez les gendarmes, aussi bien parmi les cavaliers de la Garde républicaine que parmi les maîtres de chiens du Centre d'Instruction cynophile de la Gendarmerie à Gramat» indique Jean-Pierre Digard, commissaire général de l'exposition qui a été commissaire de l'exposition Chevaux et cavaliers arabes dans les arts d'Orient et d'Occident en 2002, chargé par l'Aga Khan d'une mission de réflexion et de proposition sur le Musée du Cheval de Chantilly en 2011/12.

Le parcours d'exposition est axé autour de trois grandes parties : Tout d'abord «les animaux nécessitant l'intervention des gendarmes» comme c'est le cas par exemple lors des attaques de requins à la Réunion, où les gendarmes se chargent de faire appliquer les arrêtés d'interdiction de baignade pris pour protéger les baigneurs. Mais à l'époque de la Maréchaussée, elle a participé à des battues au loup dès l'Ancien régime aux côtés des habitants. Cela a d'ailleurs été le cas dans la mythique affaire de la bête du Gévaudan, le 9 août 1765. La dernière battue au loup, à laquelle les gendarmes prirent part eut lieu en 1954 dans l'Isère.

Ensuite «les animaux auxiliaires et compagnons», car ils évoluent aux côtés des gendarmes depuis des siècles, le cheval depuis l'origine puisque la maréchaussée ne se déplaçait qu'à cheval, le chien depuis le XX^e siècle qui devint vite un outil indispensable dans certaines situations, jusqu'à être aujourd'hui un expert dans certains domaines de recherche (personnes, traces de sangs, explosifs, stupéfiants) ou d'assaut, avec 454 unités cynophiles réparties actuellement sur le territoire national. Certains animaux plus inattendus, dits de selle ou de bât, ont accompagné les gendarmes à divers moments de l'Histoire, comme les mulets dans les DOM-TOM ou encore les dromadaires avec des unités de méharistes (Afrique du Nord) ou d'éléphants (Indochine).

BULLETIN D'ABONNEMENT AU JOURNAL «LE PG-CATM»

Je désire m'abonner au journal national «LE PG-CATM» moyennant un règlement annuel ci-joint de **20 euros** ⁽¹⁾ par chèque à l'ordre du journal «LE PG-CATM», 46 rue Copernic, 75116 Paris.

⁽¹⁾ Etranger : tarif de l'abonnement : **22 euros**.

NomPrénom

Adresse

Code postalVille

LES MOTS CROISÉS DE PIERRE NIVET



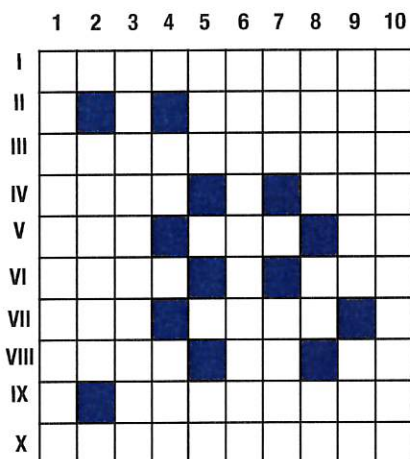
HORIZONTALEMENT

- I. Mises en service.
- II. Colorent en brun jaune.
- III. Ouverte (lettre).
- IV. Enlevai – Serre sans «e».
- V. Pas de oui – Jeune – Six romain.
- VI. Ville du Midi – Calorie.
- VII. Boxeur célèbre – Dix cors.
- VIII. Arrivées avec nous – Négation – Structure.
- IX. Petite grenouille.
- X. Immortelles.

VERTICALEMENT

1. Militaire.
2. Astre.
3. Femme en vacuité.
4. Détenue – Tête de sardine.
5. Pierre dure – Début d'introduction.
6. Femme du Tchad.
7. Auroch – Vrai.
8. Fin d'arrêts – Confer – Thallium.
9. Agaça – Enlève.
10. Rends impropres à la consommation.

PROBLÈME n° 210



SOLUTION DU PROBLÈME N° 209

HORIZONTALEMENT

I. TORTICOLIS. II. ORIENTES – SC. III. NATTA – AVAL. IV. NN – ECHIURE. V. EGO – HO – DR. VI. LEUCEMIE. VII. IRREVELEES. VIII. EA – LESE – DE. IX. RIBLE – NEE. X. SECESSIONS.

VERTICALEMENT

1. TONNELIERS. 2. ORANGERAIE. 3. RITOUR – BC. 4. TÊTE – CELLE. 5. INACHEVEES. 6. CT – HOMES. 7. OSAI – ILE. 8. VU – EE – NO. 9. ISARD – EDEN. 10. SCLE-ROSEES.

Et les insectes, utilisés dans le cas des enquêtes scientifiques menées par l'IRCG qui permettent de dater la mort d'un individu en fonction de leur développement sur le corps.

Enfin, qu'ils soient des caricatures ou des figures symboliques, les animaux, imaginaires ou non, sont également très présents dans les représentations symboliques liées à la gendarmerie.

Ainsi le visiteur découvrira cette exposition à travers des photos, des anecdotes et des objets issus des collections du musée mais aussi prêtés par des partenaires de renom. Au sol des traces de pas illustrent les thématiques des différentes sections et incitent à déambuler. Les panneaux en forme d'animaux polygonaux sont le socle de l'esprit graphique de l'exposition. Certaines pièces exposées sont exceptionnelles, tel que le cheval d'Auzoux, un écorché de cheval en papier mâché du XIX^e siècle, destiné aux cours d'hippologie, prêté par l'école vétérinaire de Maisons-Alfort, le tableau de Jean-Raymond Brascassat, «*Le passage de la girafe à Arnay-le-Duc*», en provenance du Musée des Beaux-Arts de Beaune, qui retrace l'arrivée de la première girafe en France, escortée par des gendarmes, présenté dans un cabinet de curiosités où sont notamment mis à l'honneur le chien Gamin et le cheval Vésuve de Brekka. «*Ainsi un sujet divertissant, léger au premier abord peut, bel et bien, cacher de lourds enjeux, et notamment une réflexion remarquablement sérieuse sur les invariants et les évolutions du métier de gendarme*».

P. P.

Informations pratiques :

Entrée exposition temporaire : 3 € (tarif unique).

Pour venir au musée : 1-3 rue Émile Leclerc - 77000 MELUN.

Accès en voiture :

Autoroute A6 : sortie N104 direction A5/Troyes/Marne-la-Vallée/Sénart-Melun.

La Francilienne (N104) : direction A5a/Troyes/Melun/Lieusaint/Moissy-Cramayel/Savigny-le-Temple.

Autoroute A5 : direction A5b/N105 Melun/Montereau-Fault-Yonne

Accès possible par les autoroutes A1/A4/A10, via la Francilienne (N104).

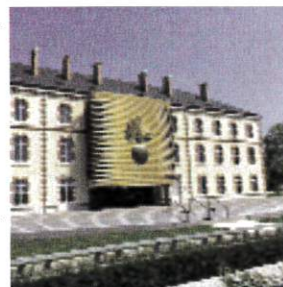
Accès en bus :

Ligne D – arrêt «École de gendarmerie».

Ligne F – arrêt «Gendarmerie Briand».

Accès en train : RER D : Paris gare de Lyon-Melun.

Transilien ligne R : Paris gare de Lyon-Montargis, arrêt : Melun.



Société
SNAPP
REPORTAGES
Boutillier
Georges

B. P. 27
92250
La Garenne
Colombes
Portable
06 75 66 45 29

Mistral Média
22 rue La Fayette
75009 PARIS
Tel : 01 40 02 99 00

LE PG-CATM

68^e année - Nouvelle série
Pages spéciales départementales incluses

MARS 2019 - N° 1 000

Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants
Prisonniers de Guerre et Combattants d'AlgérieTunisie, Maroc.

Reconnue d'utilité publique sous le titre
«Fédération Nationale des Prisonniers de Guerre»
par décret du 1^{er} avril 1948.

Directeur de la publication : François CRESEVEUR

Administration-Rédaction :

46, rue Copernic, 75116 PARIS

Tél : 01 53 64 20 00 - fax : 01 53 64 20 20

Email : secretariat.general@fncpg-catm.org - Internet : www.fncpg-catm.org

Abonnements :

Le numéro : 1,82 € - Un an (11 n^{os}) : 20 €

Etranger : 22 € - C.C.P. Paris 5500-08

Les imprimeries LECERF-ROUEN-OFFSET

Parc de la Vatine 11 rue Pierre Gilles de Gennes

76130 MONT-SAINT-AIGNAN



AU VILLAGE
Traditions du Gers

32120 Sarrant (GERS)

Découvrez 8 Spécialités

et retrouvez le goût de la cuisine de nos terroirs

Offre sans engagement d'achat ultérieur

Tout à 5€

1 Bloc de Foie Gras de canard du Sud-Ouest
100g **-61%**



12,90€ **5€**

Le véritable Bloc du Sud-Ouest, sans additif ni conservateur.

1 Coq au vin
400g **-50%**



10,80€ **5€**

De beaux morceaux de coq dans une sauce bien relevée.

2 Terrines de canard au vin doux
(20% de foie gras)
2 x 180g **-64%**



14,80€ **5€**

Le foie gras et le vin liquoreux lui apportent son goût délicat.

2 Pâtés de caille aux raisins
2 x 180g **-60%**



12,60€ **5€**

Une terrine raffinée à servir dans les petites et grandes occasions.

1 Cassolade de lentilles au manchon de canard
420g **-41%**



8,50€ **5€**

Un plat complet indispensable dans votre garde-manger.

2 Pâtés de pintade au Sauternes
2 x 180g **-60%**



12,80€ **5€**

Une terrine typée et goûteuse, à découvrir absolument !

2 Soufflés au foie de canard
(30% de foie gras)
2 x 80g **-65%**



14,60€ **5€**

Une entrée originale et raffinée à réchauffer au four.

1 Cassoulet à la cuisse de canard
420g **-47%**



9,50€ **5€**

Saucisse de Toulouse, confit et haricots composent ce plat.

COMMANDE RAPIDE
avec le Code A1127 sur :
www.auvillage.fr
0 892 680 432 7 j/7
Service 0,40 € / min de 8h à 20h
+ prix appel

- Vos GARANTIES :**
- D'authentiques recettes gasconnes
 - Maison fondée en 1974
 - Expédition sous 8 jours
 - Satisfait ou remboursé (1)

1^{er} CADEAU
pour toute commande

Le RÉVEIL ultra-plat



Pour toute commande, nous vous offrons ce réveil aux multiples fonctions : heure, calendrier, alarme et température dans la pièce.

Le Pâté de campagne à l'Armagnac

2^e CADEAU
sous 15 jours



Pour toute commande sous 15 jours, nous glisserons en plus dans votre colis un délicieux Pâté de campagne (boîte 65g, 2 parts).

A renvoyer - sous enveloppe affranchie, avant le 30/04/19 à : Au Village - Sarrant - BP 70026 - 32129 Mauvezin Cedex A1127 - P0577

OUI, je profite de mon Offre Découverte et je commande :

DÉSIGNATION DES ARTICLES	RÉF.	PRIX	Promo	QTÉ	MONTANT
1 x Bloc de Foie Gras de canard du Sud-Ouest - 100 g	030101	12,90	5€		
1 x Coq au vin - boîte de 400 g	031793	10,80	5€		
2 x Terrines de canard au vin doux - 2 bocaux de 180 g	029305	14,80	5€		
2 x Pâtés de cailles aux raisins - 2 bocaux de 180 g	029414	12,60	5€		
1 x Cassolade de lentilles au manchon de canard - 420 g	031116	8,50	5€		
2 x Pâtés de pintade au Sauternes - 2 bocaux de 180 g	029216	12,80	5€		
2 x Soufflés au foie de canard - 2 bocaux de 80 g	030560	14,60	5€		
1 x Cassoulet à la cuisse de canard - boîte de 420 g	031215	9,50	5€		

Montant de ma commande

Je reçois le Réveil ultra-plat en Cadeau OFFERT

Je commande sous 15 jours, je reçois en plus le Pâté de campagne OFFERT

Livraison GRATUITE dès 20€ d'achats

Ma commande atteint 20€, la livraison 3,95€ **0€**

Ma commande est inférieure à 20€, j'ajoute les frais de port 3,95€

MONTANT TOTAL

Mme M.

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

N° de téléphone _____ Code porte _____

(conseillé pour livraison)

Informez-moi de vos offres Internet :

E-mail _____ @ _____

Je choisis mon mode de règlement

Chèque à l'ordre d'Au Village - Amis Gourmets

Carte bancaire N° _____

Expire fin _____ 3 derniers chiffres du N° au dos de votre CB _____

Pour votre santé, évitez de grignoter entre les repas - www.mangerbouger.fr

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Pour notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés (ou associations). Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et, si possible, votre référence client. Offre valable dans la limite des stocks disponibles. Si malgré toutes nos précautions le cadeau devenait indisponible, nous vous fournirons un autre cadeau d'une valeur identique. Pile incluse. Dim 7.8x8.5 cm. (1) Garantie Satisfait ou remboursé. Selon le cas, vous recevrez un remboursement ou un avoir. Photos suggestions de présentation. La liste des ingrédients est disponible sur internet www.auvillage.fr et, par téléphone au 0892 680 432 (0,40€ TTC/min).